

## **Subventions pour projets étudiants, emplois et une bourse au mérite en environnement**

En 2005, L'UNESCO a inauguré la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue d'un développement durable. L'objectif visé est d'intégrer l'éducation pour le développement durable au niveau local, sur le terrain, tout en intégrant des principes du développement durable dans les différentes situations d'apprentissage.<sup>1</sup>

En 2004, le Cégep Marie-Victorin a entrepris un virage vert qui l'a conduit à obtenir la certification Cégep Vert de niveau 3 émise par Environnement Jeunesse en 2007. Cette certification vise à favoriser l'intégration de l'éducation relative à l'environnement et la gestion environnementale au collégial. Elle reflète aussi la volonté de l'établissement de contribuer à la formation de jeunes citoyens responsables et engagés, conscients des enjeux environnementaux, sociaux et économiques actuels et futurs.<sup>2</sup>

Dans le cadre des objectifs à atteindre pour l'obtention de la certification, le Cégep Marie-Victorin a mis en place un fonds vert. Ce fonds est constitué d'un investissement financier du cégep, de cotisations volontaires des étudiants, des employés et des trois corporations du cégep. Ce fonds est consacré à la gestion environnementale et à la réalisation de projets d'animation et de sensibilisation favorisant l'intégration de contenu environnemental dans le programme scolaire ainsi qu'une culture environnementale dynamique sur le campus.

Dans l'optique de favoriser la participation de la communauté du collège, une partie du fonds d'intervention est consacré aux projets étudiants, à la constitution d'une bourse au mérite et à la création d'emplois étudiants en environnement.

### **ADMISSIBILITÉ**

#### **Candidats admissibles**

Tous les étudiants peuvent présenter un projet, postuler pour un emploi et être admissible à la bourse au mérite en environnement.

Les professeurs et les employés peuvent aussi présenter un projet.

#### **Répondant**

Les étudiants qui présentent un projet doivent intégrer une recommandation d'un professeur ou d'un employé du cégep.

Les étudiants éligibles à la bourse au mérite en environnement doivent être recommandés par un professeur ou un employé du cégep.

#### **Types de projets admissibles**

Cette initiative a pour objectif d'aider les étudiants à réaliser des projets dans le cadre scolaire ou parascolaire qui sont en lien avec l'environnement et à valoriser leur implication.

---

<sup>1</sup> [http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL\\_ID=23279&URL\\_DO=DO\\_TOPIC&URL\\_SECTION=201.html](http://portal.unesco.org/education/fr/ev.php-URL_ID=23279&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html)

<sup>2</sup> <http://www.enjeu.qc.ca/projets/cegepvert.html>

- Projet à contenu environnemental réalisé dans le cadre d'un cours et qui nécessite un financement pour sa réalisation : recherche, projet d'intervention communautaire, œuvre littéraire, réalisation artistique, participation à un concours...
- Projet réalisé sur le campus Marie-Victorin dans le cadre d'un cours ou d'une activité parascolaire et qui soutient les actions du plan annuel du CACE (comité d'action et de concertation en environnement) : recherche, animation, pièce de théâtre, journée thématique, conférence, stand...

### **Emplois**

Chaque année, trois à quatre emplois en environnement sont créés au cégep. Il s'agit d'emplois qui sont reliés à la collecte des matières résiduelles ainsi qu'à l'animation et à la sensibilisation en environnement : graphisme, animation du milieu, recherche et réalisation de projets.

Tout étudiant peut postuler pour un emploi relié à l'environnement en déposant son curriculum vitae au Service des ressources humaines au D-203.

### **Bourse au mérite**

Chaque année, une bourse au mérite est décernée à un étudiant qui s'est particulièrement illustré par son implication soutenue en environnement sur le campus du cégep Marie-Victorin.

### **Date limite de dépôt d'un projet**

La demande de subvention pour les projets peut être déposée en tout temps et sera évaluée par des membres du CACE. Le processus d'évaluation des projets dure de 2 à 4 semaines à partir de la date de dépôt. La réponse sera donnée par courriel, par téléphone ou par la poste.

### **Montant du financement pour les projets**

Les subventions accordées peuvent atteindre un maximum de 300 \$ jusqu'à épuisement des fonds disponibles. Cependant, les projets retenus peuvent recevoir moins que le montant demandé.

### **VERSEMENT DE LA SUBVENTION**

Si la demande est retenue et, si nécessaire, les conditions à respecter seront précisées dans l'avis d'attribution de la subvention.

Dans tous les cas, un rapport devra être présenté à la fin du projet.

Envoyez vos dossiers et le formulaire d'inscription par courriel à [cace@collegemv.qc.ca](mailto:cace@collegemv.qc.ca)

Pour information, communiquez avec Patricia Julien au (514) 325-0150, poste 2482